FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 29 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE - 18, RUE DE MARTIGNAC - 75700 PARIS SP 07 - TÉL. 01 42 75 60 00

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Les députés adoptent un projet de loi qui musèle les salariés 5
Force - Ouvriere.Fr - 28/07/2015

La politique du logement doit prendre en compte le vieillissement de la population. La … 7
Lagazettedescommunes.Com - 28/07/2015

10 indicateurs de progrès pour penser au-delà du PIB 8
Lesnouvellesnews.Fr - 28/07/2015

Journées des pôles métropolitiains 9
Traits Urbains - 21/06/2015

Pierre Gattaz : " Ne touchez pas au pacte de responsabilité " 10
Le Figaro - 29/07/2015

Travailler le dimanche ne réglera pas le chômage et cela distendra le lien social 13
Le Petit Journal Tarn Et Garonne - 28/07/2015

Travailler le dimanche ne régléra pas le chômage et cela distendra le lien social 14
Petites Affiches Matot - Braine - 27/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 15
Liberation.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 16
Lcp.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 17
Publicsenat.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 18
Lamontagne.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 19
Yahoo ! (France) - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 20
Lyonne.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 21
Leparisien.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 22
Le - Pays.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 23
Larep.Com - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 24
Nordnet.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 25
Lejdc.Fr (Journal Du Centre) - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 26
Agence France Presse Fil Gen - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 27
Boursorama.Com - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 29
Free.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 30
Leberry.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 31
Lechorepublicain.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 32
Lepoint.Fr - 28/07/2015

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 33
Lexpress.Fr - 28/07/2015

Sommaire

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre 34
Orange.Fr - 28/07/2015
Ministère du Travail / Conférence sociale à la mi-octobre : Le gouvernement consulte les 35
Bulletin Quotidien - 29/07/2015
Paris-Saclay accueille l'Université d'été Enseignants-Entreprises 36
Lessonnien.Fr - 28/07/2015

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

Les députés adoptent un projet de loi qui musèle les salariés

François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le 1er juin 2015 à Matignon. © F. Blanc

Un an après sa mise en chantier, la réforme du dialogue social est entérinée. Le projet de loi, qui comporte 62 articles, avait été lancé en janvier dernier par le ministre du Travail François Rebsamen, après l'échec de la négociation interprofessionnelle sur la « modernisation du dialogue social ». Il était examiné en procédure accélérée depuis le mois de mai.

Les députés, qui avaient le dernier mot, ont rétabli le texte tel qu'il était avant son passage en deuxième lecture au Sénat, le 20 juillet. Les sénateurs avaient supprimé les mesures-phare du projet de loi telles que la création des commissions régionales chargées de représenter les salariés des TPE, la création du compte personnel d'activité ou l'amorce de reconnaissance du burn-out...

Cependant, FO a de nombreux points de désaccord avec ce texte fourre-tout qui déconstruit le dialogue social et fragilise les droits des salariés :

- de 50 à 300 salariés, DP, CE et CHSCT peuvent être regroupés sur décision de l'employeur

au sein d'une délégation unique de personnel (DUP). Au-delà de 300 salariés, un regroupement partiel ou total est possible par accord majoritaire. Les questions relevant à la fois du CE et du CHSCT doivent faire l'objet d'une consultation et d'une expertise communes. FO dénonce une dilution du CHSCT, qui était jusqu'à présent exclue de la DUP. Elle déplore un affaiblissement de la représentation des salariés, les mêmes élus devant dorénavant mener de front l'ensemble des missions. Le nombre d'heures de délégation et de mandats sera fixé ultérieurement par décret. FO craint leur diminution.

- Les 17 informations-consultations du CE sont regroupées en trois grands rendez-vous et

l'ensemble de la procédure peut être aménagée par accord d'entreprise. Les négociations obligatoires sont rassemblées en trois grands thèmes et leur fréquence peut être réduite par accord. FO dénonce particulièrement la dilution de la négociation sur l'égalité hommes-femmes dans la négociation qualité de vie. Par ailleurs, le rapport de situation comparée est supprimé et remplacé par une simple « rubrique » dans la BDES. Pour FO, c'est un affaiblissement historique des outils permettant de lutter contre les inégalités.

- En l'absence de délégués syndicaux, les élus du personnel et les salariés mandatés ont la

possibilité de négocier des accords collectifs. FO dénonce un contournement des syndicats. La validation obligatoire de ces accords par une commission paritaire de branche ne s'appliquera qu'aux accords signés par un salarié mandaté. « Un seul élu mandaté pourra signer un accord sans contrôle, alors qu'un syndicat doit faire la preuve qu'il a 30% de représentativité » a dénoncé Marie-Alice Medeuf-Andrieu, secrétaire confédérale chargée de la négociation collective.

- Le gouvernement annonce la création en janvier 2017 d'une représentation pour les salariés

des TPE (moins de 11 salariés). Mais cela passera par 13 commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui seront cantonnées dans un rôle de conseil et d'information, sans pouvoir formel. Qui plus est le périmètre régional sera celui des nouvelles grandes régions, bien éloignées du terrain local des TPE. Au total, les 4,6 millions de salariés des TPE ne disposeront que de 130 représentants syndicaux, bénéficiant chacun de 5 heures de délégation par mois.

- Sur le compte pénibilité, les contraintes des employeurs sont réduites et FO dénonce une

Tous droits de reproduction réservés

« énième reculade ». La mise en place des six derniers facteurs de pénibilité est reportée de six mois, à juillet 2016. La fiche de suivi individuel est abandonnée au profit d'une déclaration annuelle de l'employeur à la caisse de retraite. L'exposition des salariés sera calculée à partir d'accords collectifs de branche étendus ou de « référentiels » de branche. FO craint que « sous prétexte de simplification », un grand nombre de salariés ne puissent pas bénéficier du dispositif. Et pour le salarié, le délai de contentieux est réduit de trois à deux ans.

- les maladies psychiques, dont le burn-out, pourront dans certains cas être reconnues comme maladies professionnelles. Mais elles ne sont pas intégrées au tableau des maladies professionnelles, ce que FO ne peut que déplorer. La reconnaissance se fera au cas par cas, à l'appréciation des comités régionaux (C2RMP).

- la mise en place en janvier 2016 de la prime d'activité, qui fusionne le RSA et la prime pour l'emploi, simplifie l'accès aux droits et est étendue aux jeunes. Mais FO craint qu'il y ait des perdants. Elle déplore aussi sa gestion par les caisses d'allocations familiales, sans moyens supplémentaires.

FO est d'autant plus inquiet qu'avant même l'adoption de ce projet de loi, Manuel Valls avait confié à Jean-Denis Combrexelle la mission d'« élargir la place de l'accord collectif dans le Code du travail ». L'objectif est clairement d'inverser la hiérarchie des normes pour permettre à des accords d'entreprise de se substituer au code du travail ou aux conventions collectives, généralement plus protecteurs. FO a initié un groupe de réflexion qui rendra ses propres conclusions à la rentrée.

Tous droits de reproduction réservés

La politique du logement doit prendre en compte le vieillissement de la population. La ville de Rennes s’est engagée dans une démarche innovante de cartographie de ses quartiers pour déterminer ceux où il est le plus pertinent de construire ou

La note du CAS s’était largement appuyée sur l’étude de Pierre-Marie Chapon, docteur en géographie-aménagement, directeur de la recherche d’Icade (Caisse des dépôts) et référent pour la ...

Tous droits de reproduction réservés

10 indicateurs de progrès pour penser au-delà du PIB

Bien-être Créé le mardi 23 juin 2015 23:45 Écrit par Arnaud Bihel

Le CESE et **France Stratégie** présentent un tableau de bord de 10 indicateurs, économiques, sociaux et environnementaux, pour que la croissance du PIB ne soit plus le seul juge de l'efficacité des politiques publiques.

La suite de cet article est accessible sur abonnement.
Vos abonnements permettent aux nouvelles news d'exister.

Je suis abonné-e

CONNECTEZ-VOUS
Se souvenir de moi Identifiant/mot de passe perdu ?

Je m'abonne
au lieu de 60€ Abonnement de soutien Etudiant-e, membre associations amies Offre d'essai

Ajouter un Commentaire

Nom (obligatoire)

Rafraîchir
Enregistrer

Tous droits de reproduction réservés

traits urbains
le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains

PAYS : France
PAGE(S) : 12
SURFACE : 5 %
PERIODICITE : Mensuel

DIFFUSION : (10000)

► **21 juin 2015 - N°76**

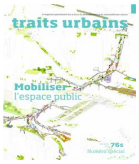

Journée des pôles métropolitains

La 5e Journée nationale des pôles métropolitains sera consacrée à la « Diffusion territoriale de la croissance : compétitivité, solidarité, interterritorialité », en association avec France Stratégie. Les participants examineront notamment le développement d'« écosystèmes de croissance » et les mécanismes de redistribution de la croissance métropolitaine.

Le 6 juillet
Musée des Confluences, Lyon
www.poles-metropolitains.fr

Tous droits de reproduction réservés

LE FIGARO

PAYS : France
PAGE(S) : 19-20
SURFACE : 82 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'evenement
DIFFUSION : 317225
JOURNALISTE : Christine Lagoutte

► 29 juillet 2015 - N°22074

Pierre Gattaz : « Ne touchez pas au pacte de responsabilité »

Le président du Medef exhorte le gouvernement à accélérer les réformes.

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMITILLE ARRIVET, CÉCILE CROUZEL, CHRISTINE LAGOUTTE ET JACQUES-OLIVIER MARTIN

Pierre Gattaz veut une baisse des dépenses publiques pour redonner de la compétitivité aux entreprises.

LE FIGARO.- François Hollande conditionne sa candidature en 2017 à une baisse « *crédible* » du chômage en 2016. Pensez-vous que cela soit possible, alors que le nombre de chômeurs a encore augmenté en juin ?

Pierre GATTAZ. - Je ne suis pas un oracle. Mais si nous ne faisons rien, le risque est d'avoir une croissance molle et sans création d'emplois. Certains secteurs connaissent des reprises, d'autres, comme le BTP, restent dans la nasse. Et en tout cas, le niveau de croissance est insuffisant pour faire reculer le chômage. Nous avons applaudi le pacte de responsabilité. Je salue les dernières mesures prises par le gouvernement : le plan PME-TPE, le suramortissement fiscal de l'investissement, le plafonnement des indemnités aux prud'hommes... Mais il faut accélérer. Les pays qui ont procédé à des réformes, comme l'Espagne et le Royaume-Uni, connaissent une bonne croissance et une baisse du chômage. Il faut profiter de l'accalmie, de la faible brise de la reprise pour se préparer au prochain grain. L'environnement international est plus incertain, comme le montre notamment la nervosité boursière en Chine, pays où la croissance pourrait passer sous les 7 %.

Quelles sont les réformes à mener ?

Il faut agir sur trois fronts : le marché du travail, les dépenses publiques et la simplification. Le marché du travail est trop rigide. Le Code du travail est dense et complexe. À la rentrée, le gouvernement aura une formidable opportunité de procéder à des réformes, les Français y sont prêts. Il faut simplifier ce code, limiter la législation, comme l'ont préconisé Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen dans leur livre. L'accord d'entreprise, qui permet de s'adapter au plus près du terrain, doit devenir prépondérant et la loi doit se limiter aux principes fondamentaux. L'exécutif a commandé un rapport sur ce sujet à Jean-Denis Combrexelle, nous en attendons beaucoup. Le gouvernement qui ira jusqu'au bout sur ce sujet restera dans l'Histoire.

Faut-il revoir l'indemnisation du chômage ?

Nous devons d'abord boucler la négociation sur les retraites complémentaires. Sur ce dossier, nous sommes opposés à toute hausse des cotisations. Toute charge sociale en plus, tout impôt en plus (comme récemment la taxe carbone), c'est du chômage en plus. Nous aurons la même ligne pour la négociation sur l'assurance-chômage, qui débutera fin 2015 ou début 2016. Il faut réfléchir à nouveau aux modalités d'indemnisation et d'accompagnement des chômeurs. On indemnise trop et trop longtemps mais on n'accompagne pas suffisamment les publics qui en ont besoin. La dégressivité des allocations fait partie des solutions envisageables. On peut aussi imaginer des indemnisations différentes selon le degré d'éloignement de l'emploi.

Vos propositions ne risquent-elles pas de heurter ?

Je pose la question aux syndicats et aux hommes politiques : est-ce que vous voulez créer de l'emploi ? Si la réponse est oui, il faut s'y mettre. Dans le même temps, nous devons réfléchir avec Pôle emploi à une meilleure façon d'accompagner les

Tous droits de reproduction réservés

LE FIGARO

PAYS : France
PAGE(S) : 19-20
SURFACE : 82 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'evenement
DIFFUSION : 317225
JOURNALISTE : Christine Lagoutte

► 29 juillet 2015 - N°22074

chômeurs vers l'emploi, par exemple via la formation. C'est possible. Nous agissons nous-mêmes sur le terrain, comme sur le Tour de France ces derniers jours où nous avons, à chaque étape, diffusé les offres d'emplois non pourvus.

Le dialogue social est-il efficace pour réformer ?
Le dialogue social fonctionne bien dans les entreprises. Au niveau national, c'est un peu différent... Je constate qu'en Allemagne le gouvernement Schröder a lui-même lancé les réformes. Cela ne me choquerait pas qu'en France un exécutif éclairé reprenne la main temporairement pour pousser des réformes courageuses et indispensables. Il faut agir. Si nous ne le faisons pas, la France risque de glisser, lentement mais sûrement.

En quoi la baisse des dépenses publiques est-elle indispensable ?
Les entreprises françaises rencontrent toujours un problème de compétitivité. Les marges sont à 29 %. Avec le pacte de responsabilité, on peut espérer 33 % d'ici à 2017. En Allemagne, les marges s'élèvent à 41 %. Cette différence, liée à nos charges et à notre fiscalité, représente une centaine de milliards d'euros. Je demande au gouvernement de ne surtout pas toucher au pacte de responsabilité, ni à sa répartition. Ne pas respecter la feuille de route du pacte serait dramatique pour la confiance. Mais, surtout, j'appelle à aller plus loin dans les baisses de charges et d'impôts pour espérer que les marges des entreprises se rapprochent de la moyenne européenne. Notre fiscalité taxe peu la consommation, et beaucoup le travail et le capital. C'est délirant ! Il faut supprimer l'ISF et favoriser fiscalement l'épargne qui s'investit dans les entreprises. Et pour baisser les prélèvements durablement et redonner de l'air aux entreprises (pour qu'elles innovent, exportent, investissent, embauchent) mais aussi aux ménages, nous n'avons d'autre choix que de baisser notre dépense publique, en la ramenant à 50 % du PIB en 2020 contre 57 % aujourd'hui.

Peut-on baisser ces dépenses ?
J'attends que le gouvernement prenne le sujet à bras-le-corps, sans tabou. Passons en revue les fonctions de l'État, et sous-traitons ou privatisons, voire arrêtons celles qui ne sont pas régaliennes. Une baisse des effectifs de la fonction publique est nécessaire et possible. Ne remplaçons pas trois fonctionnaires sur quatre qui partent en retraite. Il faut bien sûr s'attaquer au millefeuille territorial et revoir la durée du travail dans la fonction publique. Il est impératif de mettre en place l'excellence opérationnelle pour motiver nos fonctionnaires, comme nous le faisons dans les entreprises. En un ou deux ans, il est possible de changer d'organisation et de faire de fortes économies de fonctionnement. Les chefs d'entreprise sont prêts à accompagner ces changements.

Le dernier chantier est celui la simplification...
Nous avons salué la mission Mandon-Poitrinal. Mais il faut aller plus loin et plus fort. Sur le terrain, les chefs d'entreprise font le constat de toujours plus de complexité. La tendance de l'administration à produire des normes est très forte. Simplifier est une tâche herculéenne. Un certain nombre de fonctionnaires devraient être dédiés à la simplification. Et il faudrait se fixer un objectif, comme le « *one in two out* » (une norme en plus, deux en moins) adopté par les Britanniques.

Quel est votre jugement sur les lois Macron et Rebsamen, qui viennent d'être adoptées ?
La loi Macron va dans le bon sens, mais elle a été pasteurisée par ses passages au Parlement. Il faudrait cinq lois de ce type pour régler le problème. Je regrette notamment que les dispositions sur le travail du dimanche aient ajouté de la complexité et des contraintes, au lieu de simplifier. Les touristes attendent que les magasins soient ouverts le dimanche. C'est la clé pour qu'ils consomment davantage. Je ne vois pas pourquoi les syndicats refusent, car le travail du dimanche est la plupart du temps mieux payé et se fait sur la base du volontariat. Leur posture est incompréhensible.

Et sur la loi Rebsamen ?
Nous sommes très déçus. Cette loi ne lisse pas les seuils de 9 et de 49 salariés. De plus, elle introduit des commissions paritaires régionales, avec des pouvoirs plus importants que ce qui était dans le projet d'accord de janvier avec les syndicats. Nous sommes vent debout sur ce sujet. Enfin nous déplorons la création, sans aucune concertation, d'un nouveau seuil à 1 000 salariés. À partir de ce seuil, il faudra nommer un ou deux administrateurs salariés dans les conseils d'administration, alors qu'auparavant cette disposition ne concernait que les entreprises de plus de 5 000 salariés. Cela va fragiliser les entreprises de taille intermédiaire (ETI). ■

« Toute charge sociale en plus, tout impôt en plus, c'est du chômage en plus »
PIERRE GATTAZ
FRANCOIS BOUCHON/LE FIGARO

Pierre Gattaz, président du Medef, mardi, dans son bureau parisien.
F. BOUCHON/LE FIGARO

Tous droits de reproduction réservés

LE FIGARO

PAYS : France
PAGE(S) : 19-20
SURFACE : 82 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : L'evenement
DIFFUSION : 317225
JOURNALISTE : Christine Lagoutte

► **29 juillet 2015 - N°22074**

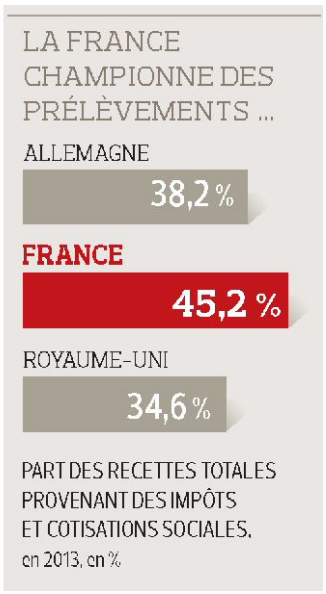

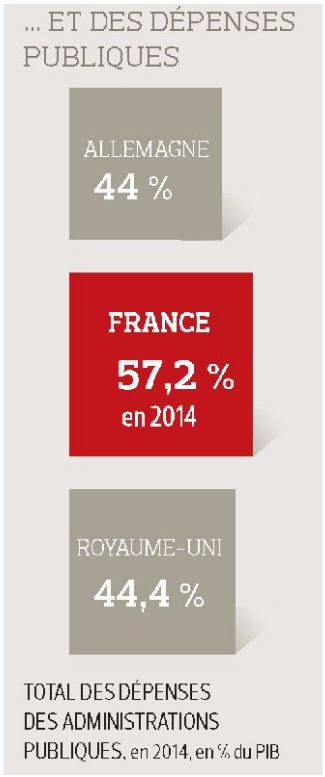

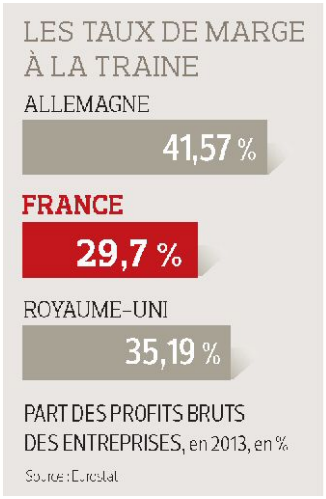

Tous droits de reproduction réservés

le Petit JOURNAL

PAYS : France
PAGE(S) : 0008
SURFACE : 15 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Département
JOURNALISTE : Cfe-Cgc

► **28 juillet 2015 - Edition Tarn et Garonne**

Cliquez ici pour voir la page source de l'article

Travailler le dimanche ne réglera pas le chômage et cela distendra le lien social

Pour la CFE-CGC, le dimanche est tout sauf un jour ordinaire. Le repos dominical est un sujet placé au carrefour de l'emploi, de l'économie et de la santé des travailleurs et de leur vie familiale.

La CFE-CGC souhaitait négocier l'encadrement du dispositif et les garanties impératives applicables à tous les salariés en matière de rémunération, de volontariat et de repos compensateur au niveau national interprofessionnel, le gouvernement a refusé.

La réforme qui est proposée aujourd'hui par la loi «Macron» ne répond pas à son objectif de création d'emplois et de dynamique économique.

Si nous avons pu admettre que certaines mesures, comme celles relatives à la création des zones touristiques internationales et à l'ouverture des commerces dans certaines gares étaient susceptibles de s'inscrire dans une réelle mécanique de «création d'activité supplémentaire et de développement des territoires», il n'en est rien pour les zones touristiques (ZT), et pour les zones commerciales (ZC) qui vont presque tripler.

Une étude de France Stratégie indique par ailleurs que « *sans règles précises (...) il est probable que la majorité des individus aient des difficultés à se coordonner pour prendre des loisirs en commun ou pratiquer des activités collectives. Dans cette perspective, une réglementation interdisant au moins partiellement le travail dominical peut se justifier.* »

Avec la démultiplication des zones commerciales ce sont des milliers de salariés susceptibles demain de travailler tous les dimanches de l'année. Le lien social et collectif est donc potentiellement rompu pour des créations d'emploi non avérées. Prendre le risque de distendre le lien social, culturel et familial sur des hypothèses fallacieuses n'est pas un choix responsable. La CFE-CGC ne peut tout simplement pas souscrire à une réglementation imprévisible tant au niveau de l'emploi qu'au niveau social.

CFE-CGC

547738EE53B09C0F60F70EC3770825522C107B9C210A5658E27D222

Tous droits de reproduction réservés

Matot Braine PETITES AFFICHES

PAYS : France
PAGE(S) : 11
SURFACE : 25 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

► **27 juillet 2015 - N°7613**

PAR LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT – CGC

Travailler le dimanche ne réglera pas le chômage et cela distendra le lien social

Pour la CFE-CGC, le dimanche est tout sauf un jour ordinaire. Le repos dominical est un sujet placé au carrefour de l'emploi, de l'économie et de la santé des travailleurs et de leur vie familiale.

La CFE-CGC souhaitait négocier l'encadrement du dispositif et les garanties impératives applicables à tous les salariés en matière de rémunération, de volontariat et de repos compensateur au niveau national interprofessionnel, le gouvernement a refusé.

La réforme qui est proposée aujourd'hui par la loi « Macron » ne répond pas à son objectif de création d'emplois et de dynamique économique.

Si nous avons pu admettre que certaines mesures, comme celles relatives à la création des zones touristiques internationales et à l'ouverture des commerces dans certaines gares étaient susceptibles de s'inscrire dans une réelle mécanique de « création d'activité supplémentaire et de développement des territoires », il n'en est rien pour les zones touristiques (ZT), et pour les zones commerciales (ZC) qui vont presque tripler.

Une étude de France Stratégie indique par ailleurs que « sans règles précises (…) il est probable que la majorité des individus aient des difficultés à se coordonner pour prendre des loisirs en commun ou pratiquer des activités collectives. Dans cette perspective, une réglementation interdisant au moins partiellement le travail dominical peut se justifier. »

> « La réforme qui est proposée aujourd'hui par la loi « Macron » ne répond pas à son objectif de création d'emplois et de dynamique économique ».

Avec la démultiplication des zones commerciales ce sont des milliers de salariés susceptibles demain de travailler tous les dimanches de l'année. Le lien social et collectif est donc potentiellement rompu pour des créations d'emploi non avérées.

Prendre le risque de distendre le lien social, culturel et familial sur des hypothèses fallacieuses n'est pas un choix responsable. La CFE-CGC ne peut tout simplement pas souscrire à une réglementation imprévisible tant au niveau de l'emploi qu'au niveau social.

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.liberation.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Media en Ligne Grand Public

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'«une conférence sociale à la mi-octobre», a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

«On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre», indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère «n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade».

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais «ça reste à confirmer».

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était «engagé» à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

> Venez débattre et poser vos questions sur nos forums !

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le président François Hollande et le ministre du Travail François Rebsamen, le 23 juillet 2015 à Dijon (AFP/Archives-BERTRAND GUAY)

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Paris, 28 juil. 2015 (AFP) -

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

jah/db/mm

Afp le 28 juil. 15 à 19 11.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le président François Hollande et le ministre du Travail François Rebsamen, le 23 juillet 2015 à Dijon (AFP/Archives / BERTRAND GUAY)

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Copyright © 2015 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés.

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. l'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions, qui ne peuvent être exclus ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.

Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://lechorepublicain.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 28 juillet 2015 - 19:57

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

URL : http://www.lepoint.fr/
PAYS : France
TYPE : Web Grand Public

► 28 juillet 2015 - 19:45

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

28/07/2015 19:42:48 - Paris (AFP) - © 2015 AFP

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Entreprise Par AFP, publié le 28/07/2015 à 19:11, mis à jour à 19:11

Paris - Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ' Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Le ministère du Travail prévoit une conférence sociale à la mi-octobre

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a-t-on appris mardi auprès du ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes.

"On consulte actuellement l'ensemble des partenaires sociaux pour définir les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre d'une conférence sociale à la mi-octobre", indique-t-on au ministère du Travail.

Grande conférence sociale ou conférence thématique ? Le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade".

Quel que soit son format, l'événement pourrait avoir lieu les lundi 19 et mardi 20 octobre, selon une source gouvernementale, mais "ça reste à confirmer".

Instaurée en 2012 par le président François Hollande, la grande conférence sociale avait pour but, chaque été, d'établir, avec tous les acteurs du dialogue social, la feuille de route sociale de l'année à venir.

Mais après le boycott par plusieurs syndicats de la troisième édition en juillet 2014, le gouvernement a opté pour un autre format, celui des conférences sociales thématiques. Une première a eu lieu en avril pour faire le bilan de la dernière réforme du marché du travail de 2013, une deuxième en juin pour doper l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour en organiser une nouvelle à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle.

De son côté, le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, affirmait fin juin que le ministère du Travail s'était "engagé" à tenir une conférence sociale sur les salaires à la rentrée, une information que le ministère n'avait ni confirmé ni infirmé.

Tous droits de reproduction réservés

Bulletin Quotidien

PAYS : France
PAGE(S) : 18
SURFACE : 12 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Sans commentaires... et…
DIFFUSION : (1100)

► **29 juillet 2015 - N°10656**

Ministère du Travail / Conférence sociale à la mi-octobre : Le gouvernement consulte les partenaires sociaux en vue d'"une conférence sociale à la mi-octobre", a déclaré hier le ministère du Travail, qui n'en a pas précisé le format ni les thèmes. A la question de savoir s'il s'agira d'une grande conférence sociale ou d'une conférence thématique, le ministère "n'est pas encore en mesure de répondre à ce stade". Matignon estimait en juin qu'il y aurait suffisamment de matière pour organiser une nouvelle conférence à la rentrée, avec la publication d'un rapport sur l'articulation entre la loi et les accords collectifs, confié à l'ancien directeur général du travail M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat.

Tous droits de reproduction réservés

Paris-Saclay accueille l'Université d'été Enseignants-Entreprises

Pour la première fois, ce moment fort de la formation continue pour les enseignants de Sciences économiques et sociales / Economie-gestion se tient au cœur d'un territoire où se crée l'économie du futur.

Les Universités d'été Enseignants-Entreprises se tiendront cette année les 25 et 26 août 2015 à Paris-Saclay. Rencontres annuelles dédiées aux enseignants des Sciences économiques et sociales et d'Economie-gestion, d'Histoire-géographie et aux professeurs principaux, ces Universités d'été visent à rapprocher le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise.

En choisissant de tenir cet évènement sur le campus de Paris-Saclay, les organisateurs se placent au cœur de la dynamique d'innovation du territoire et d'un grand projet tourné vers le futur industriel de la France.

Les Universités d'été Enseignants-Entreprises permettent chaque année, depuis 12 ans, de croiser les regards d'enseignants, d'économistes et de dirigeants d'entreprise autour d'une thématique inscrite au cœur de l'actualité et des programmes scolaires, avec pour objectif d'éclairer la théorie économique par des cas pratiques d'entreprises.

Le thème retenu pour cette 12ème session est : Le travail demain (voir programme joint).

Ces universités d'été sont organisées par l'Institut de l'entreprise en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, l'Ecole Polytechnique, Le Conseil d'Analyse Economique et l'Etablissement public Paris-Saclay. Elles entrent dans le cadre de la formation continue des enseignants en Sciences Economiques et en Economie-Gestion.

Une soixantaine d'intervenants mobilisés pour croiser leurs regards avec les enseignants

Cette année, le Entretiens Enseignants-Entreprises accueilleront plus de 60 intervenants et offriront aux enseignants l'opportunité d'échanger dans une ambiance conviviale avec des économistes, des dirigeants et des responsables syndicaux, parmi lesquels :

Economistes et universitaires : Pierre Cahuc (Ecole Polytechnique), Gilbert Cette (Université d'Aix-Marseille), Patrick Artus (Natixis, Université Panthéon Sorbonne), Eric Heyer (OFCE), Francis Kramarz, (CREST, ENSAE), Jean-Marc Daniel (ESCP Europe), Laurent Davezies (CNAM), Claire Lelarge (CREST), Corinne Prost (INSEE), Cyril Cosme (OIT), Philippe Aghion (Collège de France)…

Dirigeants : Xavier Huillard (Vinci), Olivier Leteurtre (Dassault Systèmes), Philippe Salle (Elior), Robin Rivaton, (Aéroports de Paris), Françoise Gri (Sia Partners), Jérôme Bédier (Carrefour), Laurent Morestain (Randstad France), Christine Lanoë (Orange), Laurent Choain (Mazars), Philippe Bajou (La Poste), Isabelle Quainon (Veolia), Bertrand Ballarin (Michelin), Stéphane Israël (Ariane Espace), Laurent Bataille (Poclain Hydraulics), Jacky Lintignat (KPMG), Pierre Bontemps (Coriolis), Alexandre Saubot (Haulotte), Françoise Holder (Holder SA), Frédéric Oudéa (Société Générale), Marwan Lahoud (Airbus Groupe), Catherine Sueur (Radio France)…

Syndicats, organisations professionnelles et organismes publics : Carole Couvert (CFE-CGC), Pierre Gattaz (MEDEF), Christelle Martin (GPS),**Jean Pisani-Ferry,(France Stratégie),** Benoit Thieulin (Conseil national du numérique), Pierre Ferracci (CNEE), Pierre Veltz (EPPS)…

12ème session des Universités d'été Enseignants-Entreprises

Organisés sur deux journées – accueil et logement des enseignants les 25 et 26 août à l'Ecole Polytechnique – ces universités d'été s'articulent autour de conférences, tables-rondes et ateliers. Ces derniers réunissent un président ou cadre dirigeant d'une grande entreprise et une personnalité qualifiée (chercheur, universitaire, économiste…). Chaque atelier est préparé puis animé par un enseignant.

Tous droits de reproduction réservés

Ces rencontres annuelles offrent également aux professeurs du secondaire des temps d'échange privilégiés avec leurs collègues du supérieur (université, grandes écoles…), avec des auteurs de livres sur l'économie ou l'entreprise notamment (« La Grande Librairie »). Les rencontres « Enseignants-DRH » (« Slow dating DRH ») ont pour objectif de permettre aux enseignants de mieux appréhender les nouveaux besoins de recrutement des entreprises et de les épauler dans leur mission d'orientation au sein de leur établissement.

Les ressources produites à l'occasion des ¬universités d'été sont mises à disposition sur le site Melchior, site de ressources pédagogiques en ligne, sous différentes formes : vidéos, cas pratiques d'entreprises, témoignages, analyses… Elles peuvent être mobilisées par les enseignants afin d'enrichir leurs cours tout au long de l'année.

Rapprocher l'école et l'entreprise : une priorité pour l'insertion des jeunes

« Nous sommes convaincus de la nécessité de rapprocher le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise. Le dialogue est nécessaire car il en va de la meilleure intégration des jeunes sur le marché du travail à long terme. », affirme Patrick Artus, président du Comité stratégique du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise.

En effet, les entreprises sont un véritable sujet d'étude pour les professeurs de SES et d'Economie-Gestion mais elles demeurent peu accessibles au milieu scolaire. La plupart des contenus que les entreprises rendent publics ne sont pas directement utilisables en classe pour illustrer les modules d'enseignement d'économie. « L'Institut de l'entreprise a donc eu l'idée, avec l'appui du ministère de l'Education nationale, de mettre en lumière des cas pratiques issus du quotidien des entreprises pour illustrer les notions économiques abordées dans les programmes scolaires. Cela permet aux enseignants, comme aux élèves, de mieux appréhender les réalités du monde de l'entreprise et ses contraintes et donc de mieux préparer l'entrée sur le marché du travail. », explique Béatrice Couairon, professeur de SES et Directrice du Programme Enseignants-Entreprises à l'Institut de l'entreprise.
Follow https://twitter.com/Lessonnien

Articles en relation :

1. CFA-EVE : 20 ans, 20 000 apprentis
2. Portes ouvertes à l'IUT d'Evry
3. 10ème édition du forum de recrutement des apprentis du CFA-EVE
4. l'ENSTA ParisTech a accueilli la Journée Entrepreneuriat Étudiant Paris-Saclay
5. Trophées Espoirs de l'Économie 2015 : appel à candidatures par la CCI

Tous droits de reproduction réservés